



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Enseignante injuriée, hiérarchie muette**

Au début du mois d'octobre dernier, des élèves d'un établissement scolaire vaudois découvrent sur les murs d'un passage sous-route (conduisant chaque jour un grand nombre de leurs camarades de l'arrêt de bus à l'école) un tag associant le nom d'une enseignante à une injure à caractère sexuel extrêmement grave (sale p...), inscrite deux fois, en plus de dessins eux aussi à caractère clairement sexuel.

L'enseignante, alertée par des élèves, en état de choc, signale immédiatement le cas à la direction, puis dépose plainte le lendemain matin. La plainte déposée, la direction annonce qu'elle n'interférera pas, sous prétexte de ne pas entraver l'enquête.

Tout au plus, la direction annonce-t-elle une intervention auprès des autorités communales pour faire nettoyer le mur. Si le nom de l'enseignante a bien fini par être masqué plusieurs jours plus tard, il n'est pas certain que ce soit à la suite de cette intervention.

La collègue se trouve seule face aux conséquences de l'acte de violence caractérisée dont elle est la victime. Il ne lui est pas proposé de mesures de soutien.

Des élèves, pourtant, parlent. Ils interrogent la collègue, lui témoignent de leur solidarité, de leur inquiétude. Des parents également.

Alors qu'un très grand nombre d'élèves ont vu et continuent à voir le tag, il n'y a aucune communication sur les faits de la part de la direction à l'adresse des enseignant-e-s et autres professionnel-le-s, ni des élèves, voire de leurs parents : rien, pas un mot, pas une ligne.

Les jours passent, et rien ne bouge. La direction devrait pourtant savoir que le temps d'une enquête peut être à ce point long qu'il ne saurait être question d'en attendre les conclusions.

La collègue décide d'intervenir en conférence des maître-sse-s pour témoigner. De nombreux collègues lui manifestent leur soutien. La direction ne dit toujours rien.

L'enseignante, appuyée par la SVMS-SUD dont elle est membre, ainsi que la SVMS-SUD sont convaincues que ce que la direction avait à faire était pourtant simple: parler, écrire, sans doute peu, mais bien ; elle devait s'adresser aux enseignant-e-s et autres professionnel-le-s, ainsi qu'aux élèves de l'établissement, pour faire passer le message disant que ce qui avait été fait était indigne, d'une très grande gravité, que l'enseignante avait le soutien de la direction et que les actes pouvaient avoir des suites pénales (même si elles n'appartiennent pas à l'école).

Pour la SVMS-SUD, la direction n'avait pas à attendre une sollicitation de la collègue, ou de qui que ce soit d'autre. Elle avait le devoir d'intervenir de façon proactive, pour dire qu'une telle violence était inacceptable.

Dans ce cas précis, il s'agit en plus d'une violence spécifique contre une enseignante, contre une femme. La responsabilité de l'employeur est donc encore plus importante.

Ce qui s'est passé est indigne et scandaleux. Cette histoire est exemplaire. La SVMS-SUD attend que les directions d'établissement et les directions générales défendent véritablement et activement les victimes de violences. Elle a demandé au DFJC que cette question soit désormais sur la table des négociations.